

C'EST POUR QUI L'ACS ? PAS POUR MOI, NON MERCI !

« Voici comment je n'ai pas utilisé mon chèque de 450€...

... Il y a quelques mois j'ai fait une demande d'aide à la complémentaire santé, demande qui m'a été accordée, et j'ai reçu un beau chèque de 450€.

Autrefois on pouvait utiliser ce chèque où l'on voulait et il était déduit de la cotisation annuelle, mais plus maintenant et il y a une liste agréée des mutuelles !!!

Ma mutuelle actuelle étant sur la liste, je me dis que ça va être simple... Naïve que je suis !

Je dois la quitter pour souscrire à leur filiale ACS, avec un nouveau contrat qui coûte 900€/an, au lieu des 600 actuels... Et précisons que ce contrat coûte 300€ de plus, mais rembourse beaucoup moins bien (par exemple plus de prise en charge de la chambre particulière. Si j'ai une maladie grave et besoin de calme, je n'y ai pas droit parce que je suis pauvre?)... cherchez l'erreur !

Donc si je souscris à ce contrat de 900€, le chèque viendra bien en déduction, mais il me restera 450€ à payer... soient des mensualités de 75€ à payer au bout de 6 mois gratuits, alors que pour l'instant je paie 50€/mois.

En définitive, je pensais gagner 450€, mais ils se transforment en 150€, et j'aurai des garanties moindres et de plus grosses mensualités au bout de 6 mois !

Qui s'en met plein les poches? Sûrement pas la sécu !!! Mais les mutuelles qui en profitent pour augmenter le prix des contrats, et remboursent moins !!!

J'ai donc préféré ne pas utiliser ce chèque...

Si vous savez à qui faire remonter cette info, je veux bien participer car ça me met vraiment en colère ! »

C.P